

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

OBJET :

**CESSION D'UNE
PARCELLE DE
TERRAIN À L'AIGLE,
RUE DES JETÉES**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 27 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSIN, Mme Charlène
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille
NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE
LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER et Mme Alexandra
BRACQUE.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE et M. Stéphane CLOUET.

Madame Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE a été nommée
Secrétaire de Séance.

La Ville de L'AIGLE est propriétaire d'une parcelle de terrain
située à L'Aigle, rue des Jetées d'une contenance totale de
400m² et cadastrée AK 481.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : -4 OCT. 2021

Publié

le : -4 OCT. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Par délibération, en date du 23 septembre 2019, le Conseil
Municipal a donné son accord pour la vente de ce bien qui
ne présente pas d'intérêt pour la collectivité.

L'estimation des Domaines, du 17 juin 2019, s'élevait à
32,43€/m² soit 12 972,00€.

Toutefois, Monsieur le Maire n'avait reçu aucune
proposition d'achat à ce prix. En effet, il s'avère que
l'estimation ne prend pas en compte les bâtiments existants
sur cette parcelle. Or, ceux-ci sont en très mauvais état et
nécessitent diverses interventions (désamiantage et autres).

Ainsi, par délibération, en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal avait acté la vente de ce bien en l'état pour un montant de 5 000,00 € à la SCI La Ville aux Bonnets qui, finalement, n'a pu concrétiser son offre.

Aujourd'hui, Madame Anna Katarzyna KAPRAL, s'est portée acquéreur des parcelles 543 et 544 et a fait une offre pour l'achat de la parcelle AK 481 au prix de 5 000,00 € en l'état.

Vu l'offre de 5 000,00 € faite par Madame Anna Katarzyna KAPRAL, en date du 09 septembre 2021 ;

Vu l'état actuel des bâtiments se trouvant sur la parcelle ;

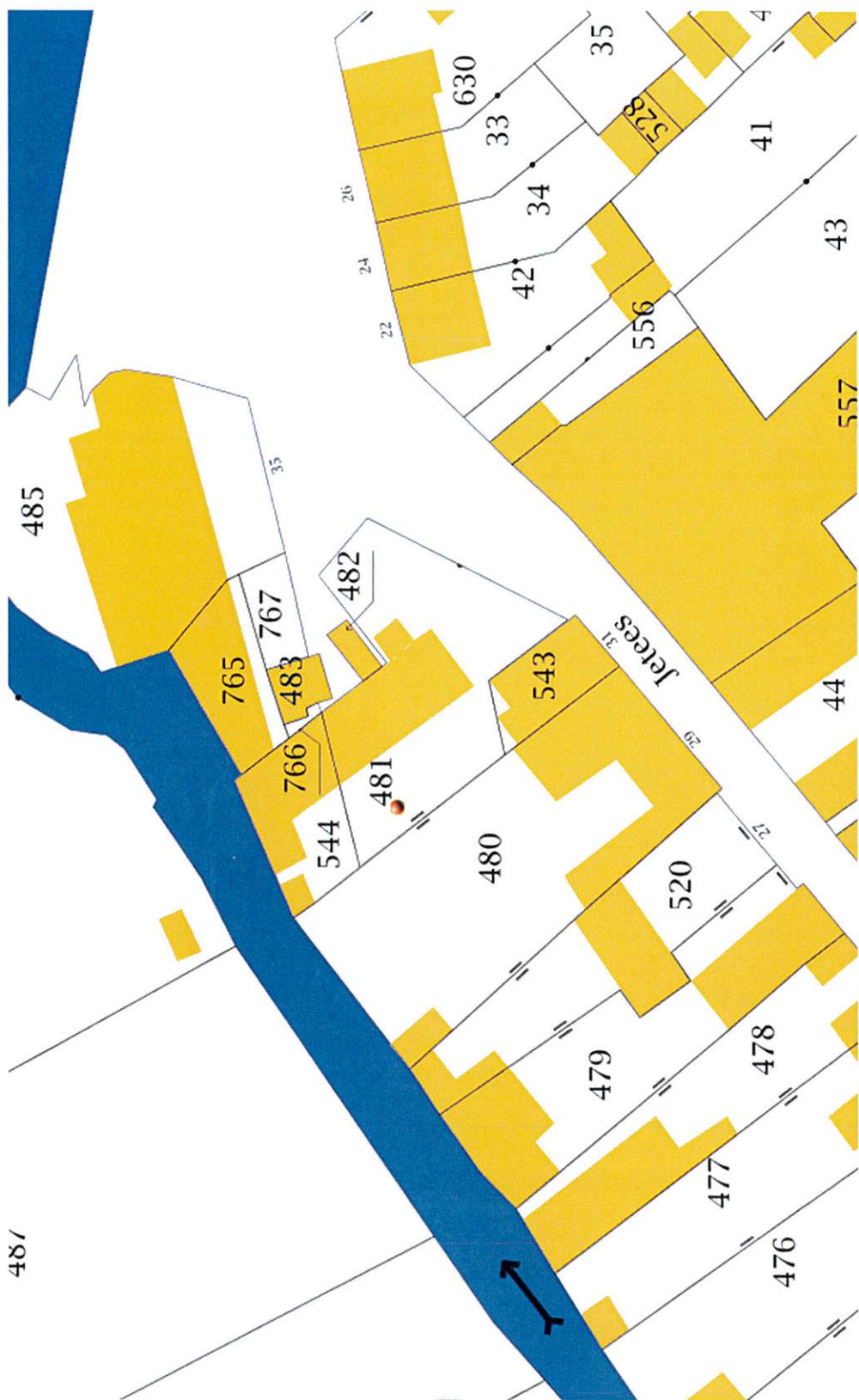
***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR et 7 voix CONTRE (M. DELAVALLÉE,
M. PINOT, Mme DUVAL DE LAGUIERCE, Mme CLOUCHÉ,
M. RONDEL, Mme CLOUARD et M. LATINIER),***

- ***DÉCIDE de VENDRE le bien ci-dessus désigné au prix de 5 000,00 € et en l'état actuel ; les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur ;***
- ***CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'Office Notarial de L'Aigle ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20210927-2021-63-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021